



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 01 DEC. 2021

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire et de nouveau le système hospitalier a su répondre à l'incidence épidémique dans l'ensemble des territoires tout au long de l'année.

Pour soutenir les établissements de santé dans cette situation inédite, différents dispositifs ont été prolongés dont la garantie de financement, d'abord pour le premier semestre 2021 puis pour l'ensemble de l'année et, dès cet été, des compensations de surcoûts COVID ont à nouveau été déléguées.

C'est ainsi plus d'un milliard d'euros qui a été délégué, pour la plus grande partie selon des modalités d'allocation forfaitaire au plus proche de la crise via les données « SIVIC » d'hospitalisation classique et soins critiques/réanimation sur le premier trimestre de l'année. En complément, les besoins particuliers d'équipements biomédicaux pour soutenir les soins critiques ou encore faire face aux vagues épidémiques estivales en outre-mer ont également été financés.

Je vous confirme aujourd'hui que ces surcoûts, et notamment ceux tenant aux besoins humains, continueront de faire l'objet d'une prise en charge pour la suite de l'année 2021.

C'est à cette fin que le Gouvernement a fait adopter un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 relevant de 1,7 Md€ l'ONDAM 2021, matérialisant le soutien financier que nous allons continuer d'apporter à l'ensemble des acteurs du système de santé mobilisés dans la réponse à la pandémie de covid-19.

Dans l'ensemble, il reste encore 2,5 Md€ à déléguer au titre de l'année 2021 au sein du sous-objectif de l'ONDAM 2021 consacré aux établissements de santé, dont au moins 1,25 Md€ visant spécifiquement à compenser les surcoûts en lien avec la covid-19, qu'ils concernent la prise en charge hospitalière des patients atteints du covid-19, l'action des établissements de santé en matière de tests de dépistage ou le déploiement de la campagne de vaccination. Ces crédits seront délégués dès la troisième circulaire budgétaire pour 2021.

L'enveloppe qui sera déléguée dans cette troisième circulaire visera en premier lieu à continuer à compenser selon des modalités similaires au 1^{er} trimestre les charges liées à la prise en charge des patients COVID selon l'incidence virale sur les derniers mois. En second lieu, alors que vous nous avez indiqué que les recettes hors assurance maladie (titre 2) n'étaient pas revenues à des niveaux habituels, la prochaine circulaire comprendra également un montant de compensation sur ce volet issu des données d'activité dont nous disposons. Enfin, je vous confirme que des financements complémentaires seront encore délégués au titre de l'année 2021 s'agissant de l'action des établissements de santé en matière de tests de dépistage et de vaccination.

Je vous le confirme, mon engagement à couvrir les surcoûts liés à votre investissement dans le combat mené contre la pandémie est total. S'il s'avérait que les efforts financiers actuels et à venir n'étaient pas suffisants, notamment au regard de l'évolution de la situation épidémique, je solliciterai une réévaluation des ressources dédiées à la couverture de ces surcoûts.

.../...

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Dans le même temps, je vous assure d'une couverture adéquate en 2021 des charges découlant du Ségur de la santé. La budgétisation dans l'ONDAM 2021 a été négociée avec vos fédérations et les récents échanges que vous avez eus avec mes services ont permis une nouvelle fois de s'assurer du bon niveau du calibrage global des charges correspondantes. Comme vous le savez, le financement de ces charges est très majoritairement assis sur la part tarif et donc répartie en gestion au prorata de l'activité, qui elle-même a été impactée par l'épidémie.

Dans cette situation, j'ai souhaité que le maximum de visibilité vous soit donné. Ainsi, sans attendre la fin d'exercice, le financement de la part versée en dotation a été discuté avec les fédérations dans une volonté de péréquation afin de s'approcher au mieux du financement des revalorisations Ségur. Ces discussions se sont achevées au 2^{ème} trimestre et ont fait l'objet d'un versement.

La part de financement du Ségur intégrée aux tarifs s'inscrira par ailleurs dans l'application du protocole de pluri-annualité. Comme vous le savez, celui-ci prévoit une restitution de la sous-exécution de la part tarif intégrée à la construction du sous-objectif établissement de santé, qui pourrait être éventuellement constatée à la fin de la campagne 2021.

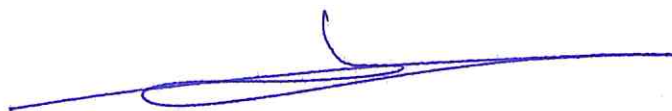
Je souhaite dès lors qu'en cas de sous-exécution de la part tarif l'application du protocole à l'issue de la troisième circulaire puisse conduire, dans le respect des équilibres sectoriels ayant prévalu à la construction de la campagne tarifaire 2021, à rétablir une croissance la plus homogène possible des recettes d'activité des établissements après prise en compte des effets de la garantie de financement. Ce afin d'accompagner les établissements dont le niveau d'activité serait le plus impacté par la poursuite de la crise sanitaire et de leur permettre de reconstituer le niveau d'activité leur permettant de capter dans les tarifs le financement moyen du Ségur.

C'est pour pouvoir organiser au mieux cet accompagnement en fin de gestion que je saisis le comité économique de l'hospitalisation publique et privée d'une proposition visant à ne pas restituer, à ce stade de la campagne, la mise en réserve sur les tarifs, de façon à ce qu'elle puisse contribuer également le cas échéant à cette logique de rééquilibrage en fin de campagne pour les établissements ou catégories d'établissements.

L'ensemble des engagements que j'ai pris seront donc tenus, et je vous invite à en tenir compte d'une part dans vos prévisions d'atterrissage pour 2021 et d'autre part dans l'actualisation de vos budgets pour 2022. Je demanderai aux agences régionales de santé de tenir compte du caractère particulier et, de fait, plus incertain qu'à l'accoutumée, de l'exercice de prévision financière de cette année. J'ai conscience de l'importance de créer la confiance des équipes médico-soignantes dans le contexte d'épuisement qui est le leur, et je souhaitais par ce courrier prendre toute ma part dans cet objectif.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et celle de vos adhérents dans cette période toujours sensible et tiens à saluer une nouvelle fois leur dévouement et engagement auprès de l'ensemble des patients.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.



Olivier VERAN